



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
8 décembre 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Septième session

Durban, 28 novembre-9 décembre 2011

Point 10 b) de l'ordre du jour

Fonds pour l'adaptation

Examen du Fonds pour l'adaptation

Examen du Fonds pour l'adaptation

Proposition de la Présidente

Projet de décision -/CMP.7

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,

Rappelant les décisions 5/CMP.2, 1/CMP.3, 1/CMP.4, 5/CMP.5 et 6/CMP.6,

Prenant note du rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation¹,

Prenant note également du rapport consacré à l'examen des arrangements provisoires concernant le Fonds pour l'adaptation²,

1. *Demande* au Conseil du Fonds pour l'adaptation de communiquer au secrétariat, le plus rapidement possible après sa première réunion en mars 2012, ses vues sur le rapport consacré à l'examen des arrangements provisoires concernant le Fonds pour l'adaptation, à présenter dans un document d'information;

2. *Demande également* à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'étudier à sa trente-sixième session l'examen initial du Fonds pour l'adaptation, en tenant compte des contributions demandées ci-dessus au paragraphe 1 et de celles qui sont énumérées aux alinéas a à d du paragraphe 5 de l'annexe de la décision 6/CMP.6, en vue de recommander un projet de décision à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, pour adoption à sa huitième session;

3. *Décide* de mener à bien, à sa huitième session, l'examen initial du Fonds pour l'adaptation.

¹ FCCC/KP/CMP/2011/6.

² FCCC/KP/CMP/2011/6, annexe.